



RAPPORT 2024 SUR L'ÉTAT DE DROIT

Juillet 2024

LE CYCLE ANNUEL DE L'ÉTAT DE DROIT CYCLE 2023-2024 – ÉTAPE PAR ÉTAPE

Juillet 2023

**LA COMMISSION
COMMENCE À PRÉPARER
LE RAPPORT 2025 SUR
L'ÉTAT DE DROIT**

Adoption du quatrième rapport annuel sur l'état de droit et lancement du dialogue avec les parlements nationaux, le Parlement européen, et entre les États membres au Conseil.

Dès l'automne 2024

Le Conseil et le Parlement européen examinent le rapport 2024, y compris les chapitres par pays, les recommandations et les suites qui y sont données. Les parlements nationaux, les autorités nationales, les parties prenantes et la société civile examinent aussi le rapport 2024, y compris ses chapitres et recommandations par pays.

Septembre 2023

La Présidente annonce que le rapport sur l'état de droit est ouvert à certains pays concernés par l'élargissement. L'Albanie, le Monténégro, la Macédoine du Nord et la Serbie seront inclus dans le rapport 2024.

Octobre 2023

Consultation des États membres sur un questionnaire mis à jour pour le cinquième rapport. Le réseau sur l'état de droit mis en place en 2020 continue de fournir un canal de communication continu entre la Commission et les États membres, y compris pour l'échange de bonnes pratiques. À partir de 2024, les quatre pays concernés par l'élargissement participent également en tant qu'observateurs à ce réseau.

24 JUILLET 2024

La Commission adopte le cinquième rapport annuel sur l'état de droit, qui comprend 27 chapitres consacrés aux pays de l'UE, des recommandations adressées à chaque état membre et le suivi des recommandations de 2023, ainsi que des chapitres consacrés à 4 pays concernés par l'élargissement

Début juillet 2024

Les pays reçoivent les ébauches de chapitre par pays pour apporter des mises à jour factuelles.

Avril – juin 2024

La Commission rassemble toutes les conclusions et rédige les projets de chapitres par pays.

Janvier – avril 2024

La Commission reçoit les contributions écrites des gouvernements et environ 250 contributions des parties prenantes sur l'évolution de la situation au niveau national, ainsi qu'au niveau de l'UE. Plus de 640 réunions ont lieu dans les 27 États membres et dans les quatre pays concernés par l'élargissement et rassemblent environ 930 autorités nationales, organismes indépendants et parties prenantes.